

Tremblay-en-France, le 26 avril 2019

Aéroports de Paris SA

**Chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre de l'année 2019 en hausse de 11,9 %²
porté par une bonne performance de tous les segments d'activité**

Chiffre d'affaires consolidé avec intégration globale (IG) de TAV Airports et d'Airport International Group (AIG) en hausse de 11,9 %, soit + 115 millions d'euros, à 1 080 millions d'euros. Hors IG d'AIG applicable depuis avril 2018, le chiffre d'affaires consolidé serait en hausse de 6,4 %.

- ◆ **Trafic du Groupe ADP** : + 0,4 % à 58 millions de passagers³ sur les trois premiers mois de l'année 2019 (vs. 57,8 millions de passagers sur la même période en 2018), qui s'explique principalement par la baisse du trafic domestique enregistrée dans les aéroports turcs de TAV Airports
- ◆ **Trafic de Paris Aéroport⁴** : + 4,1 % à 23,7 millions de passagers (vs. 22,8 millions de passagers sur les trois premiers mois de l'année 2018), grâce au trafic international (+ 5,5 %) et au dynamisme des compagnies à bas coûts (+ 4,8 %)
- ◆ **Activités aéronautiques** (+ 3,8 %) : croissance du produit des redevances aéronautiques (+ 5,5 %, à 253 millions d'euros) du fait de l'augmentation tarifaire au 1^{er} avril 2018 (+ 2,125 %)⁵ et de la bonne croissance du trafic
- ◆ **Commerces et services** (+ 7,5 %) : bonne dynamique des activités commerciales (+ 6,0 %, à 111 millions d'euros) portées par les résultats des boutiques côtés pistes (+ 11,0 %) et des bars & restaurants (+ 5,3 %). Le CA/Pax⁶ est en hausse sur le 1^{er} trimestre de 2019 (+ 3,7 %, à 19,3 €), du fait notamment de la réouverture progressive des boutiques du terminal 2E Hall L à Paris-Charles de Gaulle suite à des travaux, et du plein effet des ouvertures du second semestre 2018
- ◆ **Immobilier** (+ 8,2 %) : croissance du chiffre d'affaires externe (+ 6,2 %, à 69 millions d'euros) porté par de nouveaux contrats
- ◆ **International et développements aéroportuaires** (+30,4 %) : le chiffre d'affaires reflète les contributions de TAV Airports, à hauteur de 264 millions d'euros, et d'AIG, à hauteur de 53 millions d'euros sur les trois premiers mois de l'année 2019
- ◆ **Autres activités** (+ 9,4 %) : hausse liée aux remboursements d'études et travaux réalisés pour le projet CDG express

Evolution du chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre de l'année 2019 par rapport à celui du 1^{er} trimestre 2018

(en millions d'euros)	3M 2019	3M 2018	Variation 2019/2018
Chiffre d'affaires	1 080	965	+ 11,9 %
Activités aéronautiques	442	426	+ 3,8 %
Commerces et services	248	230	+ 7,5 %
Immobilier	80	74	+ 8,2 %
International et développements aéroportuaires	334	256	+ 30,4 %
dont TAV Airports	264	243	+ 9,0 %
dont AIG	53	-	N/A
Autres activités	40	37	+ 9,4 %
Eliminations inter-segments	(63)	(58)	+ 10,0 %

Rappel des hypothèses et prévisions 2019, révisées depuis la publication des résultats annuels 2018 le 14 février 2019

- ◆ **Trafic de Paris Aéroport** : **révision** de l'hypothèse de **croissance du trafic** comprise entre + 2,5 % et + 3,0 % en 2019 par rapport à 2018 (vs. + 2,0 % et + 2,5 % précédemment)
- ◆ **Trafic de TAV Airports** : hypothèse de baisse trafic comprise entre - 38 % et - 42 % par rapport à 2018 (calculée hors Istanbul Atatürk) (inchangée)
- ◆ **EBITDA consolidé 2019**: baisse comprise entre - 8 % et - 13 % par rapport à 2018 tenant compte de la fermeture de l'aéroport d'Istanbul Atatürk⁷ (inchangée)
- ◆ EBITDA consolidé retraité de la contribution d'Istanbul Atatürk en 2018 (pro forma) et en 2019 : hausse comprise entre +1 % et + 5 % par rapport à 2018 (inchangée)
- ◆ EBITDA consolidé 2019, hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG⁸ : hausse comprise entre + 1 % et + 2 % (inchangée)
- ◆ **Maintien d'un taux de distribution de dividende de 60 %** du Résultat net part du Groupe 2019 pour le dividende (inchangée)

Augustin de Romanet, Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA – Groupe ADP, a déclaré :

"Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019 progresse de 11,9 % à 1 080 millions d'euros porté par une très bonne performance de l'ensemble des activités du Groupe. A Paris, la croissance des activités commerciales continue d'être soutenue et le chiffre d'affaires par passager des boutiques côtés pistes est en hausse à 19,3 euros. A l'international, TAV Airports affiche de bons résultats pour ce 1^{er} trimestre malgré une baisse du trafic domestique et la dépréciation de la livre turque. Les vols commerciaux de l'aéroport d'Atatürk ont été transférés vers le nouvel aéroport d'Istanbul, le 6 avril 2019. Compte tenu des très bons chiffres de trafic sur Paris Aéroport sur ce 1^{er} trimestre (+ 4,1 %), l'hypothèse de croissance du trafic est relevée à une fourchette comprise entre + 2,5 % et + 3,0 %, contre + 2,0 % et + 2,5 % précédemment. L'ensemble de nos autres prévisions pour 2019 sont confirmées."

¹ Ce document est établi volontairement par Aéroports de Paris. Voir la position-recommandation de l'AMF – Guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée – DOC-2016-08.

² Sauf indication contraire, les pourcentages mentionnés comparent les données sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019 aux données équivalentes de l'exercice 2018.

³ Les données du trafic passager des aéroports gérés par TAV Airports sont prises en compte intégralement conformément aux pratiques de communication financière de TAV Airports. Cependant, à la suite de la prise de participation par TAV Airports dans Antalya à hauteur de 49 %, le trafic de cette plate-forme est intégré à 100 % depuis janvier 2018 pour les besoins de cette analyse alors que TAV Airports l'intègre uniquement depuis mai 2018.

⁴ Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

⁵ Pour la période tarifaire allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, l'augmentation tarifaire est de + 2,125 % (hors redevance Personne Handicapée ou à Mobilité Réduite)

⁶ Estimation du chiffre d'affaires des boutiques côtés pistes par passager au départ.

⁷ L'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk ayant été arrêtée le 6 avril 2019 suite au transfert des vols commerciaux d'Istanbul Atatürk vers le nouvel aéroport d'Istanbul (voir communiqué de presse du 8 avril 2019), les dispositions de la norme IFRS 5 relatives aux activités arrêtées doivent s'appliquer à TAV Istanbul à compter de cette date. Ainsi, pour les comptes semestriels et annuels 2019, l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges de TAV Istanbul au titre de l'année 2019 seront présentés sur une ligne distincte "résultat net des activités non poursuivies" au compte de résultat. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prendront donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk (Chiffre d'affaires de 115 M € au T1 2019, vs 111 M € au T1 2018).

⁸ Prend en compte l'instauration du dispositif mettant à la charge d'Aéroports de Paris 6% des coûts jusqu'alors couverts intégralement par la taxe d'aéroport, conformément à l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances.

Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'année 2019 – Evolution par segment

Activités aéronautiques – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	3M 2019	3M 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	442	426	+ 3,8 %
Redevances aéronautiques	253	240	+ 5,5 %
Redevances passagers	155	147	+ 5,9 %
Redevances atterrissage	59	56	+ 5,3 %
Redevances stationnement	39	37	+ 4,4 %
Redevances spécialisées	61	61	- 0,4 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	119	116	+ 2,7 %
Autres produits	9	9	+ 0,7 %

Sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019, le chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 3,8 %, à 442 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) est en hausse de 5,5 %, à 253 millions d'euros, sous l'effet de la croissance du trafic de passagers (+ 4,1 %) et de la hausse des tarifs au 1^{er} avril 2018. Pour rappel, les tarifs des redevances (hors redevance PHMR¹) ont augmenté au 1^{er} avril 2018 de + 2,125 %. Ils augmentent de 1,0 % depuis le 1^{er} avril 2019.

Le produit des **redevances spécialisées** est stable à 61 millions d'euros sous l'effet de la hausse du trafic, et malgré de moindres recettes de dégivrage (hiver 2019 plus doux qu'en 2018).

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de 2,7 %, à 119 millions d'euros. Pour mémoire, depuis le 1^{er} avril 2019, l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances prévoit l'instauration du dispositif mettant à la charge d'Aéroports de Paris 6 % des coûts jusqu'alors couverts intégralement par la taxe d'aéroport.

Les **autres produits** sont constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers. Ils sont quasi stables sur le premier trimestre 2019, à 9 millions d'euros.

Commerces et services – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	3M 2019	3M 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	248	230	+ 7,5 %
Activités commerciales	111	105	+ 6,0 %
Boutiques côté pistes	77	70	+ 11,0 %
Boutiques côté ville	4	4	- 4,0 %
Bars et restaurants	11	10	+ 5,3 %
Publicité	10	10	- 1,8 %
Autres produits	9	10	- 10 %
Parcs et accès	40	40	+ 1,1 %
Prestations industrielles	40	36	+ 11,2 %
Recettes locatives	37	37	+ 0,7 %
Autres produits	19	13	+ 46,2 %

Sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019, le chiffre d'affaires du segment Commerces et services, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, augmente de 7,5 %, à 248 millions d'euros.

¹ Personnes handicapées ou à mobilité réduite.



Le chiffre d'affaires des **activités commerciales** (loyers perçus sur les boutiques côté pistes et côté ville, les bars et restaurants, les activités banques et change, les loueurs de voitures et chiffre d'affaires de la publicité) est en hausse de 6,0 %, à 111 millions d'euros.

- ◆ Au sein de cet ensemble, le montant total des loyers issus des boutiques côté pistes s'établit à 77 millions d'euros, en augmentation de 11,0 %, en raison de l'évolution favorable du mix trafic, d'un taux de change favorable et des bonnes performances des segments Mode Luxe et du Core Business.

La réouverture progressive des boutiques du terminal 2E Hall L à Paris-Charles de Gaulle suite à des travaux, et le plein effet des ouvertures du second semestre 2018 (avec Louis Vuitton notamment) contribuent à l'amélioration du chiffre d'affaires par passager¹, en hausse de 3,7 %, à 19,3 €, contre 18,6 € au premier trimestre 2018 ;

- ◆ Le montant total des loyers issus des boutiques côté ville est en baisse de 4,0 %, à 4 millions d'euros ;
- ◆ Les loyers relatifs aux bars et restaurant affichent une croissance de 5,3 %, à 11 millions d'euros, liée notamment à la hausse du trafic et au développement de la co-entreprise EPIGO (+7,2 % de chiffre d'affaires) ;
- ◆ Média Aéroports de Paris voit son chiffre d'affaires baisser de 5,6 %, à 10,8 millions d'euros, liée à une performance en baisse des supports publicitaires lumineux et une baisse de refacturation des frais techniques sur l'offre événementiel.

Les autres produits des activités commerciales diminuent de 10 %, à 9 millions d'euros, suite à la mise en place de nouveaux marchés sur le change et la détaxe à partir de 2019. Ces marchés historiquement gérés en propre par ADP sont désormais opérés via SDA ce qui a occasionné, sur le premier trimestre 2019, un reclassement du poste "autres produits des activités commerciales" vers les "redevances commerciales".

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en légère hausse (+1,1 %), à 40 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de 11,2 %, à 40 millions d'euros.

Les **recettes locatives** (locations de locaux en aérogares) sont stables à 37 millions d'euros.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) progressent de 6 millions d'euros, à 19 millions d'euros, en raison notamment d'une hausse liée aux travaux du projet Société du Grand Paris.

Immobilier – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	3M 2019	3M 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	80	74	+ 8,2 %
Chiffre d'affaires externe (réalisé avec des tiers)	69	65	+ 5,6 %
Terrains	29	27	+ 8,0 %
Bâtiments	17	16	+ 0,7 %
Autres	23	22	+ 6,2 %
Chiffre d'affaires interne	10	10	+ 0,1 %
Autres charges et produits	1	(1)	+ 2 M €

Sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019, le chiffre d'affaires du segment Immobilier, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 8,2 %, à 80 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**² est en hausse de 5,6 %, à 69 millions d'euros, porté principalement par de nouveaux contrats et à des refacturations de charges locatives.

Le **chiffre d'affaires interne** est stable à 10 millions d'euros.

¹ Estimation du chiffre d'affaires des boutiques côté pistes par passager au départ.
² Réalisé avec des tiers



International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	3M 2019	3M 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	334	256	+ 30,4 %
ADP Ingénierie	11	10	+ 11,4 %
ADP International	57	3	+ 54 M€
dont AIG	53	-	N/A
TAV Airports	264	243	+ 9,0 %
dont Istanbul Atatürk	115	111	+ 3,6 %

Sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019, le chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires s'élève à 334 millions d'euros (soit + 30,4 % par rapport à 2018) principalement du fait de l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018.

Hors intégration globale d'AIG, le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'année serait en hausse de 9,5 %.

ADP International voit son chiffre d'affaires augmenter de 54 millions d'euros, à 57 millions d'euros. Hors intégration globale d'AIG, le chiffre d'affaires d'ADP International s'élèverait à 4 millions d'euros sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019.

Le chiffre d'affaires d'**ADP Ingénierie** affiche une hausse de 11,4 % à 11 millions d'euros suite à l'intégration de Merchant Aviation à compter de juillet 2018. A la fin du mois de mars 2019, le carnet de commandes d'ADP Ingénierie est de 79 millions d'euros, contre 57 millions d'euros à fin mars 2018.

Sur les trois premiers mois de l'année 2019, la contribution de **TAV Airports** au chiffre d'affaires du Groupe ADP s'établit à 264 millions d'euros, contre 243 millions d'euros au 31 mars 2018 (+ 9,0 %). Les résultats de TAV Airports sont portés par :

- le dynamisme du tourisme international en Turquie (+ 11,6 %);
- la hausse du trafic enregistrée sur les autres plates-formes hors-Turquie du Groupe TAV Airports, notamment en Tunisie (+ 42,7 %) et en Géorgie (+ 12,9 %);
- le chiffre d'affaire généré par la société GIS, spécialisée dans la gestion de salon VIP dans les aéroports, acquise en janvier 2019 (+ 6 millions d'euros).

L'ensemble de ces effets permettent de compenser la baisse du trafic domestique enregistrée dans les aéroports turcs de TAV Airports (- 1,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2018) et l'effet négatif sur le chiffre d'affaires de la dépréciation de la livre turque par rapport à l'euro, de l'ordre de 30 % en moyenne sur le 1^{er} trimestre 2019 (vs. 1^{er} trimestre 2018), globalement neutre au niveau de l'EBITDA.

Le chiffre d'affaires relatif à l'aéroport d'Istanbul Atatürk s'élève à 115 millions d'euros au premier trimestre 2019, contre 111 millions d'euros au premier trimestre 2018.

Suite au transfert des vols commerciaux d'Istanbul Atatürk vers le nouvel aéroport d'Istanbul¹ en date du 6 avril 2019, les dispositions relatives aux activités arrêtées de la norme IFRS 5 doivent s'appliquer à TAV Istanbul à compter de cette date.

Ainsi, pour les comptes semestriels et annuels 2019, l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges de TAV Istanbul au titre de l'année 2019 (i.e. à compter du 01/01/2019) sera présentée sur une ligne distincte "résultat net des activités non poursuivies" au compte de résultat. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidé du Groupe ne prendront donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Autres activités

(en millions d'euros)	3M 2019	3M 2018	2019/2018
Produits	40	37	+ 9,4 %
Hub One	35	36	- 2,8 %
Autres	5	1	+ 4 M€

Sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019, le chiffre d'affaires du segment Autres activités est en hausse de 9,4 %, à 40 millions d'euros, suite aux remboursements d'études et travaux réalisés pour le projet CDG express pour 4 millions d'euros.

Hub One voit son chiffre d'affaires baisser de 2,8 %, à 35 millions d'euros, du fait de la renégociation de contrats externes.

¹ Voir le communiqué de presse du 8 avril 2019



Principaux faits marquants depuis la publication des résultats annuels 2018, le 14 février 2019

Evolution du trafic sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019

- ◆ Trafic Groupe pondéré des taux de participation :

Trafic Groupe (en millions de passagers)	Participations du Groupe ADP(1)	Trafic pondéré (M Pax)(2)	Variation 2019 / 2018 (3)	
Groupe ADP	Paris Aéroport (CDG+ORY)	@ 100%	23,7	+4,1%
	Zagreb	@ 20,8%	0,1	+3,4%
	Jeddah-Hajj	@ 5%	0,1	-15,7%
	Amman	@ 51%	1,9 (@ 100 %)	+5,5%
	Maurice	@ 10%	0,1	-1,1%
	Conakry	@ 29%	0,0	+14,7%
	Santiago du Chili	@ 45%	3,1	+9,7%
	Madagascar	@ 35%	0,1	+7,9%
Groupe TAV Airports	Istanbul Atatürk	@ 46,1%	15,2 (@ 100 %)	-2,2%
	Antalya	@ 46,1%	2,8 (@ 100 %)	+13,0%
	Ankara Esenboga	@ 46,1%	3,5 (@ 100 %)	-20,8%
	Izmir	@ 46,1%	2,8 (@ 100 %)	-9,8%
	Autres plates-formes ⁽⁴⁾	@ 46,1%	4,6 (@ 100 %)	+3,4%
TOTAL GROUPE		58,0	+0,4%	

(1) Directe ou indirecte.

(2) Le trafic total est calculé selon la méthode suivante : le trafic des aéroports qui font l'objet d'une intégration globale est comptabilisé à 100 %, le trafic des autres aéroports est comptabilisé au prorata du pourcentage de détention par le Groupe ADP. Le trafic des aéroports de TAV Airports est pris en compte à 100 % conformément aux pratiques de communication financière de TAV Airports.

(3) Variation du trafic 2019 par rapport à 2018. Pour TAV Airports, la variation 2019 vs 2018 est calculée sur une base comparable et intègre le trafic de l'aéroport d'Antalya à partir de janvier 2018.

(4) Turquie (Milas-Bodrum & Gazipaşa), Croatie (Zagreb), Arabie Saoudite (Médine), Tunisie (Monastir & Enfidha), Géorgie (Tbilissi & Batumi), et Macédoine (Skopje & Ohrid).

- ◆ Trafic à Paris Aéroport

Sur le 1^{er} trimestre de l'année 2019, le trafic de Paris Aéroport est en progression de 4,1 % avec un total de 23,7 millions de passagers accueillis dont 16,5 millions à Paris-Charles de Gaulle (+ 5,7 %) et 7,2 millions à Paris-Orly (+ 0,6 %).

- ◆ La répartition géographique se décompose comme suit :
 - Le trafic international (hors Europe) est en progression (+ 5,5 %) du fait d'une croissance sur l'ensemble des faisceaux : Amérique du Nord (+ 10,2 %), Amérique Latine (+ 5,9 %), Asie-Pacifique (+ 5,0 %), Afrique (+ 4,8 %), DOM-COM (+ 3,5 %), Moyen-Orient (+ 2,5 %) ;
 - Le trafic Europe (hors France) est en hausse de 3,4 % ;
 - Le trafic France est en croissance de 2,1 %.

Répartition géographique Paris Aéroport	Variation T1 2019 / T1 2018	Part dans trafic total
France	+ 2,1 %	15,5 %
Europe	+ 3,4 %	41,6 %
Autre international	+ 5,5 %	42,9 %
<i>Dont</i>		
<i>Afrique</i>	+ 4,8 %	12,1 %
<i>Amérique du Nord</i>	+ 10,2 %	9,0 %
<i>Amérique Latine</i>	+ 5,9 %	3,8 %
<i>Moyen Orient</i>	+ 2,5 %	5,6 %
<i>Asie-Pacifique</i>	+ 5,0 %	7,1 %
<i>DOM-COM</i>	+ 3,5 %	5,2 %
Total Paris Aéroport	+ 4,1 %	100,0%

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de 7,6 %. Le taux de correspondance s'est établi à 24,7 %, en augmentation de 0,7 point par rapport au 1^{er} trimestre de l'année 2018. Le taux de remplissage est en hausse de 0,7 point, à 84,4 %. Le nombre de mouvements d'avions (162 541) est en hausse de 2,5 %.



Contrat de Régulation Economique 2021-2025 - Mise à disposition du Dossier Public de Consultation¹

Le Groupe ADP a rendu public, le 2 avril 2019, le dossier qui contient les propositions détaillées de l'entreprise pour le contrat de régulation économique 2021-2025, en faveur du développement des plates-formes franciliennes. Ce dossier est disponible à l'adresse suivante : <http://finance.groupeadp.fr/>. Les usagers et les autres parties intéressées peuvent adresser leurs observations sur ce dossier au ministre des transports et à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans un délai d'un mois à compter du 2 avril 2019, délai susceptible d'être étendu de quinze jours par décision du ministre des transports.

Pour mémoire, le contrat de régulation économique quinquennal, conclu avec l'Etat, constitue le cadre fondamental de régulation des plates-formes aéroportuaires parisiennes, fixant la nature et le montant des investissements, le niveau de qualité de service attendu et l'augmentation des redevances aéroportuaires pour cinq ans.

Ce dossier traduit l'ambition du Groupe ADP pour les plates-formes parisiennes et la conviction que la qualité des investissements qu'il réalise au profit des passagers, des compagnies aériennes et des partenaires fonde la compétitivité de la place aéroportuaire francilienne. Ainsi, la politique d'investissements proposée aujourd'hui marque une nouvelle étape, tant en termes de montants qu'en termes d'horizons de développement. Elle permettra non seulement de faire face aux besoins de la période 2021-2025, mais aussi d'entamer des opérations structurantes contribuant au développement à long terme des trois plates-formes franciliennes.

Pour cela, le Groupe ADP se propose de réaliser un plan d'investissements sur le périmètre d'activités régulés d'un montant de 6 milliards d'euros sur la période 2021-2025 (pour rappel, le contrat de régulation économique pour la période 2016-2020 a retenu un montant d'investissements de 3 milliards d'euros).

Transfert des vols commerciaux de l'aéroport d'Atatürk vers le nouvel aéroport d'Istanbul²

TAV Istanbul avait le droit d'exploiter l'aéroport national et international d'Atatürk, le parc de stationnement et le terminal d'aviation générale pour 15 ans et demi, du 03/07/2005 à 00h01 au 02/01/2021 à 24h00, conformément au contrat conclu avec l'Autorité Nationale des Aéroports ("DHMI"). Or, par décision des autorités turques, tous les vols commerciaux ont été transférés vers le nouvel aéroport d'Istanbul, à compter du 6 avril 2019 à 02h00. Suite à ce transfert, TAV a remis au DHMI l'ensemble des ouvrages qu'il a construit sur l'aéroport.

Dans le communiqué de presse de TAV Airports du 22 janvier 2013, TAV Airports annonçait que dans la lettre officielle que lui avait adressée l'Autorité Nationale des Aéroports (DHMI), DHMI avait déclaré qu'elle rembourserait à TAV Airports les pertes de bénéfice que pourrait causer l'ouverture du nouvel aéroport d'Istanbul avant la fin de la période de location de TAV Istanbul prévue le 3 janvier 2021 et que des entreprises indépendantes pourraient être consultées pour le calcul du montant total de la perte de bénéfice.

La compensation de perte de bénéfice pour cause d'arrêt prématuré des activités de l'aéroport d'Atatürk est actuellement en cours d'évaluation par DHMI et TAV. Des entreprises indépendantes sont également consultées dans le cadre de ces évaluations. TAV s'attend à recevoir une notification formelle de cette compensation de la part de DHMI.

¹ Voir le communiqué de presse du 2 avril 2019

² Voir le communiqué de presse du 8 avril 2019



Prochains événements

Une conférence téléphonique se tiendra ce jour à 8h30 (heure de Paris) et sera retransmise en direct sur notre site internet. La présentation est disponible sur le site internet : finance.groupeadp.fr

- ◆ Audiocast disponible sur notre site internet : [Audiocast en anglais](#)
- ◆ Ecoute en direct
 - Depuis la France : + 33 (0) 1 76 77 22 57
 - Depuis l'international : +44 (0) 33 0336 9411
 - Code de confirmation : 9818880
- ◆ Prochaine publication de **trafic** :
 - Mercredi 15 mai 2019 : Trafic du mois d'avril 2019
- ◆ Assemblée générale des actionnaires : Lundi 20 mai 2019
- ◆ Prochaine publication des **résultats** :
 - Jeudi 25 juillet 2019 (après fermeture des marchés) : Résultats semestriels 2019

Contact

Relations Investisseurs

Audrey Arnoux : + 33 1 74 25 70 64 – invest@adp.fr

Presse

Lola Bourget : + 33 1 74 25 23 23

Site internet

finance.groupeadp.fr

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2018, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 105 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 176 millions de passagers à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2018, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 487 millions d'euros et le résultat net à 610 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr

